

RENCONTRE D'AGRODISTRIBUTION

CONSEIL ET VENTE DE PHYTOS :
«TECHNICO-COMMERCIAUX RESTEZ DANS LE
COUP!»

MERCREDI 9 SEPTEMBRE 2009
15H30 à 17H à INNOV AGRI GRAND SUD OUEST à
ONDES 31

Françoise Mirabel



- Qui sommes-nous ?
- Nos engagements lors de la constitution d'Arterris
- L'état des lieux sur les certificats DAPA
- Le contexte réglementaire
- Le DAPA => Le CERTIPHYTO



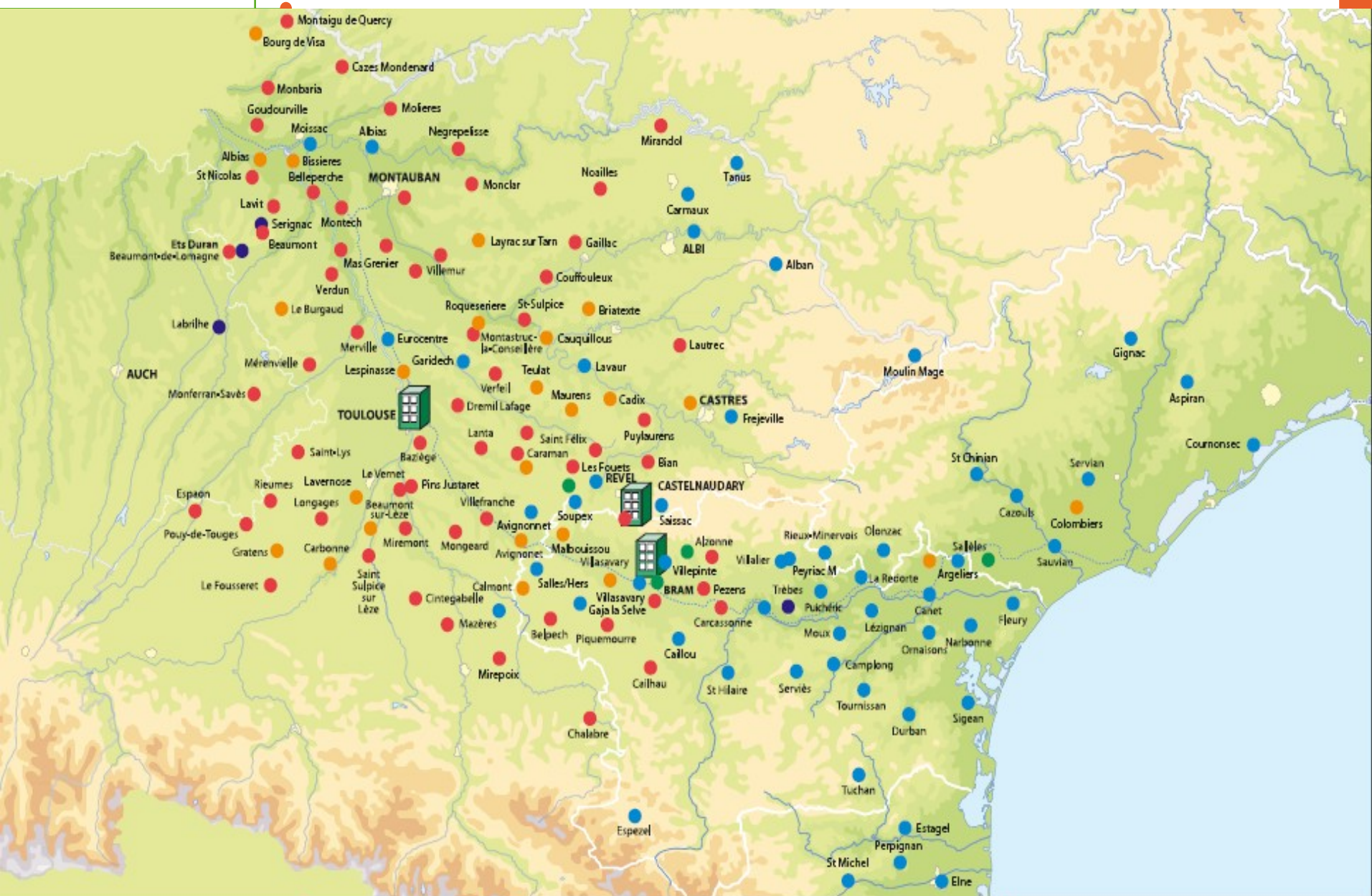
- 2 REGIONS MIDI PYRENEES et LANGUEDOC ROUSSILLON

- 7 DEPARTEMENTS

- TERRITOIRE MAITRISE DE 300000 HA
 - Grandes cultures 220000 HA
 - Vigne 50000 HA
 - Semences 15000 HA
 - Arboriculture 2000 HA



QUI SOMMES NOUS ?



- Appro Stockage
- Appro
- Point de collecte
- Filiale
- Transformation

- BLE DUR 86000 HA soit 39% de la collecte Midi Pyrénées et Languedoc Roussillon
- TOURNESOL 68000 HA soit 30% de la collecte
- SORGHO 5600HA soit 32% de la collecte
- BLE TENDRE 22000 HA, MAIS 16500 HA, COLZA 11000HA, ORGE 11000 HA, POIS 2000 HA, SOJA 2500 HA



NOS ENGAGEMENTS LORS DE LA CONSTITUTION D'ARTERRIS

TECHNIQUE

CONSEILS

SERVICES

**SPECIALISATION DES
OPERATEURS**

**CREATION DE METIERS
SUPPORTS**

REACTIVITE

**FORCE DE VENTE A
PROXIMITE**



MISE A JOUR DES CONNAISSANCES POUR LES CERTIFIES

- Formations
- Réunions techniques: instituts, fournisseurs, référents technique interne
- Bulletins techniques
- Revues spécialisées
- Visite des essais
- Ferme expérimentale
- Ferme pilote
- Suivi et accompagnement des dossiers DAPA par F. Mirabel
- F. Mirabel membre au jury DAPA représente les coopératives de Midi Pyrénées



7 textes à prendre en compte

EUROPE

- Directive européenne 2005/36/CE du 7 septembre 2005.
- Directive européenne sur « l'utilisation durable des pesticides » incluant les produits phytopharmaceutiques et les biocides.
- Un règlement européen « sur l'harmonisation de la mise en marché des pesticides ».

FRANCE

- Loi sur l'eau et les milieux aquatiques
- Le plan ECOPHYTO de la réduction des usages des pesticides 2008-2018
- la mise en œuvre du GRENELLE 1 adopté au sénat le 2 juillet 2009 ART 28 ... »
identification ou séparation des activités de VENTE ou de CONSEIL
- Le projet de loi portant engagement national pour l'environnement GRENELLE 2



- IL concerne **toute personne physique** et dont son attribution permettra d'être en règle pour : **8 catégories de fonction** retenues conseil, distribution, utilisation
- Il portera la mention de l'**activité exercé**
- Il sera nécessaire pour la **CERTIFICATION DE L' ENTREPRISE**
- 3 mentions : **utilisation agricole, utilisation zone non traitée, conseil vente**
- **4 voies d'obtention :**
 - Voie A => VAA
 - Voie B => QCM de 50 questions
 - Voie C => 1 journée de formation à la sécurité et aux risques pour l' homme et l' environnement avec QCM
 - Voie D => formation de 2 ou 5 jours ?



LE CERTIPHYTO DES INTERROGATIONS ?

1. CERTIFIES DAPA => EQUIVALENCE : 70 certifiés dont 15 CQP
1. CHOIX DES FONCTIONS : référents techniques
1. LES MAGASINIERS : 80
1. LE NOMBRE DE MAGASINS : 100



**MERCI DE VOTRE
ATTENTION**

